



# LE LIEN

BULLETIN DES AMIS DU GRANDVAUX

Siège social: Mairie de Grande Rivière

Ce bulletin n'a pas la prétention d'être une revue savante mais comme l'indique son titre un organe de liaison trimestriel entre les adhérents dont tous ne peuvent participer aux différentes réunions et dont certains habitent loin de notre Grandvaux. Ce sera aussi un trait d'union entre notre Association et les sympathisants de plus en plus nombreux.

Le bulletin ne risque-t-il pas alors de n'être qu'un triste compte rendu chronologique de réunions? A vous d'en juger, de critiquer. Nous voulons d'abord vous tenir au courant de nos activités, de nos projets, de nos recherches; vous pourrez ainsi PARTICIPER. Une association vit collectivement et nous ne saurions trop remercier ici toutes les personnes sympathisantes qui nous ouvrent leurs archives privées, qui nous confient un document personnel, une photo, une carte postale ancienne, des objets d'une autre époque, des outils d'un artisanat hélas disparu. Sans elles l'association végéterait et n'aurait même pas lieu d'être.

Rappelons brièvement que l'Association des "Amis du Grandvaux" a été déclarée en Sous-Préfecture de Saint-Claude le 27 Novembre 1975 avec insertion au Journal Officiel n° 298 du 24 Décembre et qu'elle a pour objet de sauvegarder et de faire connaître le patrimoine historique et culturel du Grandvaux.

Le bureau pour l'année 1976 a été ainsi formé:

<u>Président:</u>	Mr Louis CHARNU (St-Laurent)
<u>Vice-Présidents:</u>	Mme PIARD (Prénoval)
	Mr Raymond MICHEL-GROSJEAN (Grande Rivière)
<u>Trésorier:</u>	Mr Pierre PROST (St Laurent)
<u>Secrétaires:</u>	Mlle MAGNIN (C.E.S. St-Laurent)
	Mr VUILLON (Chaux des Prés)

L'Association tient à remercier:

La commune de Grande Rivière qui nous a accordé une subvention de 500 F. et qui met gracieusement à notre disposition sa salle des Fêtes pour notre exposition.

Monsieur le Maire de Chalon-sur-Saône qui nous a obligeamment fourni les précisions sur le legs Thévenin et toutes les personnes qui nous apportent des documents et des renseignements divers.



## UN GRANDVALLIER

BENEFICIAIRE DE LA VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

La fontaine que vous voyez ici a été érigée en 1879 à Chalon. Elle porte sur une face l'inscription : "à la famille Félix THÉVENIN dont la libéralité a doté la ville de son service d'eau". Sur l'autre face: "La ville et ses habitants reconnaissants à leur bienfaiteur". Le buste de Gustave Thévenin est très visible, en haut sur la pierre où la main gauche de la statue s'appuie.

Les renseignements sur la famille Thévenin nous ont été communiqués par Mademoiselle Léonie Vuillet de Saint-Laurent.

Félix Thévenin, né à Saint-Pierre en Grandvaux en 1771, époux de Françoise Janier-Dubry, décédé à Chalon-sur-Saône le 25 août 1831, eut trois fils et une fille: Edmé, Gustave, Victor, Emilie. Edmé et Emilie tous deux célibataires, ont légué leurs biens à Gustave. Gustave, né en 1814, mort en 1869, a légué sa fortune à la ville et aux pauvres de Chalon.

Voici les renseignements complémentaires que Monsieur le Maire de Chalon a bien voulu nous faire parvenir:

".....La moitié de l'héritage a été employée (689.233,15 F)  
" à la "distribution pour la Ville d'eau de Source ou autre ainsi  
" qu'elle est établie à Dijon, à défaut places publiques ou  
" maisons d'écoles".  
" 100.000 F. au Bureau de bienfaisance.  
" L'autre moitié a été destinée "aux hospices des malades  
de Chalon et Saint-Louis, dit de la Charité, pour fonder des  
" lits et les agrandir et qui ne seront affectés qu'aux personnes  
" malades et atteintes d'infirmités des communes de Chalon-sur-  
" Saône Perrigny-en-Bresse, Rully, Lessard-le-National et  
" St-Etienne en Bresse."  
" En ce qui concerne le Bureau d'Aide Sociale (ancien bureau  
de Bienfaisance) chaque année une certaine somme est remise  
" aux apprentis garçons et filles (somme allant de 120 à 300 F  
" par personne suivant le nombre de points obtenus).  
" Madame Veuve Gustave Finette née Roy-Thévenin, dernière des  
" cendantes de M. Gustave Thévenin, assiste chaque année à la  
" remise des prix aux apprentis qui ont concouru pour le  
" legs THEVENIN."

C'est ainsi que l'on pouvait lire récemment dans le journal local, l'annonce suivante:

## PARTICIPEZ AU CONCOURS

### DU LEGS THEVENIN

Le maire de la ville de Châlon-sur-Saône

Rappelle aux familles qui veulent faire participer leurs enfants aux libéralités de M. Gustave Thévenin, que le Bureau d'Aide Sociale vient de fixer pour l'année 1976 les primes à distribuer aux ouvriers et ouvrières qui rempliront les conditions exigées par le testateur jusqu'à concurrence de 40 apprentis garçons et de 40 apprenties filles.

En conséquence il invite tous ceux qui voudront prendre part au concours à déposer à la mairie, Bureau d'Aide Sociale 1 Place de l'Hôtel de Ville, avant le 1er Mai prochain, terme de rigueur, une demande d'inscription qui devra être accompagnée:

- 1) D'un certificat du patron constatant que l'ouvrier ou l'ouvrière est dans sa dernière année d'apprentissage accompli sans interruption dans une maison ou un établissement chalonnais qu'il a fait preuve d'assiduité et a toujours eu une bonne conduite
- 2) De la présentation d'un livret de Caisse d'Epargne.

Chalon-sur-Saône le 18 mars 1976

Le maire: R.Lagrange

---

### Le Branle de la St- Jean ou Branle des Granvalliers

Paroles et musique communiquées par Mr Burdet  
notées par Mme Marguerite Henry-Rosier.

Si j'avais t'un œuf si j'avais t'un œuf j'en ferais une omelette  
tournons la vireons la l'omelette l'omelette tournons la vireons la  
l'omelette entre deux plats

Le Branle de la St.Jean ou Branle des Grandvalliers,  
dansé le jour de la St-Jean.

C'est une curieuse coutume dans la région du Grandvaux  
(St.Laurent). Au moment de la disparition du soleil derrière  
la montagne, un berger sonne du cor. Et du village, danseurs  
et danseuses, dans une grande chaîne se dirigent vers la  
montagne, le plus vieux couple le premier.

Là des omelettes sont confectionnées et mangées . Ailleurs  
les omelettes sont posées sur le pont et mangées au retour.

La tradition veut que cette danse ait été apportée du Nord  
par les rouliers, habitants de cette région et qui parcouraient  
les routes d'Europe pour vendre leurs marchandises. Elle s'est  
répandue de là dans toute la montagne du Jura.

---

Aperçu des prochains articles:

Le village de TREMONTAGNE a-t-il compté 600 âmes comme  
l'écrit l'abbé MAILLET-GUY, comment a-t-il disparu?

Qui était Louis BCUVILLER?

Quelques épisodes mal connus de l'occupation.

Filait-on le chanvre et le lin dans le Grandvaux?

etc.....

Que chacun se mette au travail! Proposez d'autres sujets.

---

EXPOSITION des AMIS du GRANDVAUX

Ecole des GUILLONS

Samedi 19 Juin de 14H à 19H

Dimanche 20 Juin de 9H à 12H - de 14H à 19H

Lundi 21 Juin réservé aux écoles:

de 8H30 à 11H30 - de 13H30 à 17H.

Le gérant: